

mesure où le climat et la topographie le permettent. Monsieur l'Orateur, j'ai remarqué à ce sujet que le premier ministre d'Australie a déjà manifesté cette sorte d'appui et de sympathie, et je suis sûr que l'aide que le gouvernement peut apporter à l'Inde en ce moment difficile pour elle constituera un témoignage analogue de ce sentiment d'amitié et d'appui.

M. A. B. Patterson (Fraser-Valley): Monsieur l'Orateur, nous regrettons qu'un autre problème soit devenu critique au point qu'il faille faire une déclaration comme celle que nous venons d'entendre. Dans le Commonwealth, nous avons partagé beaucoup de privilèges; nous avons aussi partagé de nombreuses responsabilités. A la pensée de la situation qui vient de se créer, nous éprouvons tous une fois de plus une grande inquiétude. Nous voulons, comme groupe, louer l'attitude que le gouvernement du Canada a adoptée, et nous demandons que toute l'aide possible soit accordée, du point de vue de l'appui moral aussi bien que des autres méthodes d'aide qui peuvent devenir nécessaires, en vue de tâcher de résoudre cette nouvelle situation difficile qui est une menace pour la paix.

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, nous avons été très heureux d'entendre la déclaration du premier ministre au sujet de l'aide accordée à l'Inde, et aussi de voir qu'il avait tenu la promesse faite en réponse à une question que je lui avais posée à ce sujet le 22 octobre. Nous éprouvons tous, j'en suis sûr, la plus grande sympathie à l'égard de l'Inde, étant donné les événements qui s'y déroulent actuellement, vu que l'Inde fait partie du Commonwealth.

L'INDUSTRIE

LES PIÈCES D'AUTOMOBILES—ANNONCE DE CHANGEMENTS À PROPOS DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS

L'hon. George C. Nowlan (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'aimerais faire une déclaration au sujet de la prise de certaines mesures destinées à accroître la production et l'embauche dans l'industrie automobile au Canada. La Chambre n'est pas sans savoir que M. Bladen, dans son rapport de la Commission royale d'enquête sur l'industrie automobile, a conclu que l'application de mesures rationnelles et la spécialisation pourraient rendre l'industrie canadienne mieux en mesure de soutenir la concurrence. Son rapport démontre que cet objectif peut être atteint par un accroissement de la production destinée à l'exportation.

L'industrie automobile de notre pays détient en ce moment une tranche du marché intérieur

plus importante qu'il y a quelques années, alors que nous importons un très grand nombre de voitures finies. Cependant, l'importation de pièces automobiles a continué de s'accroître. Il existe, par conséquent, un très grand déséquilibre dans le commerce des voitures et des pièces détachées; un déséquilibre bien plus grand que celui que nous devrions avoir, vu la conjoncture économique de notre pays. En 1961, le déficit à l'égard des voitures, des camions et des pièces détachées s'élevait à environ 500 millions de dollars, les pièces détachées représentant à elles seules plus de 300 millions. Il faut prendre des mesures pour abaisser ce déficit. En outre, il faut y parvenir sans provoquer une augmentation au Canada des coûts et des prix.

Le gouvernement a étudié attentivement les initiatives à prendre afin d'améliorer sensiblement notre balance du commerce dans ce secteur, grâce à l'adoption ou à l'adaptation des recommandations faites dans le rapport de M. Bladen. Il a conclu qu'il ne serait pas pratique, pour le moment, de mettre en œuvre toutes les dispositions du rapport Bladen, vu certaines questions d'ordre technique très complexes qui ont trait à la position relative et aux perspectives des diverses sections de l'industrie automobile. En outre, le plan Bladen comporterait la renégociation d'ententes internationales importantes, ententes qui, il va sans dire, doivent se rattacher aux changements notables qui se produisent en Europe et aux États-Unis, dans le domaine du commerce et des tarifs.

Nous avons donc songé à adopter une attitude conforme aux recommandations du rapport Bladen mais mitigée et qui puisse satisfaire aux exigences des producteurs canadiens sans nécessiter la renégociation d'ententes avec l'étranger. Nous en sommes venus à la conclusion que les conditions qui régissent l'importation des deux principaux éléments d'un véhicule automobile—la transmission automatique et le moteur—devraient maintenant être modifiées de la façon que je vais exposer.

Les transmissions automatiques, que nous importons des États-Unis à une cadence annuelle d'au delà de 32 millions de dollars, sont assujetties au tarif de la nation la plus favorisée et doivent acquitter un droit de 25 p. 100. Cependant, depuis plus de dix ans, une suite de décrets du conseil leur a permis d'entrer en franchise, aux termes de l'article 273 de la loi sur les douanes. Le décret en cours expire le 31 octobre.

Le gouvernement a décidé de laisser expirer la disposition qui prévoit l'entrée en franchise et de la remplacer par une autre suivant